

Coopérations internationales : Erasmus+ et le reste du monde

Enseignement supérieur - Enseignement et formation professionnels

Recueil de données 2021 et 2022

Ce recueil statistique propose une analyse des données disponibles pour les appels à propositions 2021 et 2022 concernant notamment les budgets, les candidatures et les sélections, à l'échelle européenne et française.

Les actions d'Erasmus + concernées sont les suivantes :

- Actions Erasmus Mundus
- Mobilités internationales dans les secteurs de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement et formation professionnels (AC131, AC121, AC171)
- Projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'Enseignement supérieur
- Projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'Enseignement et formation professionnels
- Actions Jean Monnet Enseignement et Recherche
- Echanges virtuels dans l'Enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse

Exploiter la palette des opportunités Erasmus+ relève d'une véritable stratégie d'établissement et permet de démultiplier les effets des activités, de garantir leur pérennité et leur efficacité.



◆ SOMMAIRE

◆ Synthèse - Appels à projets 2021 et 2022	3
◆ Lexique.....	4
◆ Les pays tiers non associés	5
◆ Les actions Erasmus Mundus	6
1. EMJM : augmentation du budget en 2022.....	7
2. EMJM : la France, en tête malgré une baisse régulière des candidatures françaises.....	7
3. EMJM : la France, prépondérante dans les sélections	8
4. EMDM : fort intérêt des établissements français pour cette nouvelle opportunité	10
◆ Mobilité de l'Enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure de l'Union européenne (AC171).....	12
1. Plus d'un dixième du budget total disponible dédié à la France	13
2. La France, pays programme, déposant le plus de candidatures	13
3. Demandes financières et taux de succès très variables selon les zones géographiques	14
4. Financement d'une majorité de mobilités étudiantes et de mobilités entrantes	15
5. Nombre de projets financés et de mobilités attribuées par pays et régions	17
◆ Nouveauté : une fenêtre pour la mobilité internationale pour l'Enseignement supérieur et l'Enseignement et formation professionnels	18
Fort intérêt des établissements et organismes français pour cette nouvelle opportunité.	19
◆ Projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'Enseignement supérieur	20
1. 1er appel à propositions en demi-teinte en terme de candidatures.	21
2. Plus de candidatures sur le volet 2 de l'action.....	22
3. La France, peu présente dans les candidatures.....	24
4. Stabilité du nombre de projets sélectionnés coordonnés par des pays tiers non associés .. Erreur ! Signet non défini.	
5. Baisse importante de la présence française dans les projets sélectionnés.....	26
6. Présence française dans les projets centrés sur l'Afrique sub-saharienne et les pays du sud de la Méditerranée.....	27
◆ Projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'Enseignement et la formation professionnels.....	28
1. Budget important sur les zones Balkans occidentaux et Afrique subsaharienne	29
2. Présence affirmée de la France dans ce 1er appel à propositions sélectif et concurrentiel Erreur ! Signet non défini.	
3. Nombreux partenaires dans les projets soumis.....	30
4. Représentativité géographique large.....	30
◆ Actions Jean Monnet Enseignement et Recherche	31
1. Hausse du budget et baisse du nombre de candidatures	32
2. Fort taux de sélection de près de 60% au niveau européen.....	33
3. La France, dans peu de projets sélectionnés mais de qualité	34
◆ Echanges virtuels dans l'Enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse.....	36
La France, non représentée dans cette sélection	37

◆ Synthèse - Appels à propositions 2021 et 2022

- **Action Erasmus Mundus** : se présente depuis 2021 sous la forme de 2 lots distincts : les actions préparatoires à la mise en place de masters conjoints (*EMDM*) et les masters conjoints Erasmus Mundus en tant que tels (*EMJM*). Cette action vise la création de programmes d'études intégrés mis en œuvre par un consortium d'établissements européens et, depuis 2021, également issus de pays tiers non associés. La France maintient sa position de leader sur cette action en nombre de projets sélectionnés dont elle assure la coordination : 8 en 2021 et 6 en 2022. En 2021, elle est présente dans 63% des projets sélectionnés. Ce taux est de 53% en 2022. De plus, les projets français sont qualitatifs avec 37% de candidatures françaises sélectionnées en 2021 et 34% en 2022.
- **Mobilité internationale soutenue par les fonds de la politique extérieure – AC171 – (ex « MIC »)** : favorise la mobilité des étudiants et du personnel en provenance et à destination des pays tiers non associés. Il n'y a pas eu d'appel à projets en 2021. En 2022, la France se place en première position en nombre de candidatures reçues devant l'Allemagne et la Pologne. Un peu plus d'un quart des mobilités demandées est financé. Les mobilités financées sont majoritairement entrantes et d'études. Les zones géographiques les plus concurrentielles sont l'Amérique latine, l'Amérique du Nord ainsi que les pays industrialisés asiatiques. Les Balkans occidentaux et le Moyen-Orient demeurent les zones les moins concurrentielles.
- **Mobilité internationale renforcée sur la programmation 2021-2027** : possibilité de flécher jusqu'à 20% des fonds obtenus au titre de l'action « mobilité intra-européenne » pour de la mobilité sortante vers les pays tiers non associés. Cette nouvelle fenêtre internationale concerne les secteurs de l'Enseignement supérieur et de l'Enseignement et formation professionnels (EFP).
- **Projets de renforcement des capacités - Enseignement supérieur** : soutiennent la modernisation et l'internationalisation des établissements et systèmes d'enseignement supérieur des pays tiers non associés au programme. Il n'y a pas eu d'appel à projets en 2021. En 2022, on constate une baisse importante des candidatures qui peut s'expliquer par les nouveautés introduites dans cette action. La présence française dans l'ensemble des projets sélectionnés chute. En 2020, la France était présente dans 35 projets (sur 164 sélectionnés au total). En 2022, elle n'est présente que dans 15 des 145 projets sélectionnés, soit une représentation française dans 10% des projets au total.
- **Projets de renforcement des capacités - Enseignement et formation professionnels** : une nouvelle action de la programmation 2021-2027, ouverte en 2022. Elle vise à renforcer les capacités des organismes actifs dans le domaine de l'EFP pour renforcer la coopération entre les partenaires, améliorer la qualité et la réactivité de l'EFP face aux évolutions économiques et sociales. La France est encore peu présente sur cette action, mais les 5 projets auxquels elle participe sont de qualité.
- **Activités Jean Monnet** : favorisent l'enseignement, la recherche et la réflexion dans le domaine des études européennes dans le monde. A l'échelle européenne, le budget 2022 est en hausse et le nombre de candidatures en baisse. La France est passée de 15 candidatures en 2021 à 10 candidatures en 2022. Le taux de sélection de la France en 2022 est à 100% (87% en 2021).
- **Echanges virtuels dans l'Enseignement supérieur** : une nouvelle action de la programmation 2021-2027. La France n'est à l'heure actuelle pas présente sur cette action qui présente de fortes potentialités pour les établissements français.

◆ Lexique

- Candidat (APPLICANT) : Organisation participante qui soumet une demande de subvention Erasmus+. Les candidats peuvent introduire leur demande à titre individuel ou au nom d'autres organisations participant au projet. Dans ce cas, le candidat endosse également la fonction de coordinateur.
- Coordinateur (COORDINATOR) : Organisation participante demandant une subvention Erasmus+ au nom d'un consortium d'organisations partenaires. Il représente les partenaires du projet vis-à-vis de la Commission européenne et agit en leur nom, assume la responsabilité financière, légale et qualitative de la mise œuvre du projet.
- Partenaires (FULL PARTNER) : Organisations participantes qui contribuent entièrement à la mise en œuvre du projet.
- Partenaires associés (ASSOCIATED PARTNER) : Certains projets peuvent compter des partenaires associés qui contribuent à la mise en œuvre de tâches/activités spécifiques du projet ou soutiennent la diffusion et la pérennité du projet. Ils ne sont pas considérés comme faisant partie du consortium ; ils ne reçoivent pas de financement et n'entrent pas en ligne de compte pour les conditions minimales de composition du consortium.
- Pays participants au programme (ex-« pays programme ») : Le nom officiel est « pays membres de l'UE et pays tiers associés au programme ». Ils sont au nombre de 33 actuellement, i.e. 27 Etats-membres de l'UE et 6 pays tiers associés au programme (Macédoine du Nord, Islande, Liechtenstein, Norvège, Serbie, Turquie) qui participent pleinement aux actions du programme et qui le financent.
- Pays tiers non associés (ex-« pays partenaire ») : il s'agit du reste du monde. Ces pays ne participent pas pleinement au programme, mais peuvent prendre part à certaines de ses actions (parfois seulement comme partenaires mais pour certaines actions comme coordinateurs/candidats). Dans le programme Erasmus, les pays tiers non associés sont répartis en 14 régions.

◆ Les pays tiers non associés

INSTRUMENT FINANCIER : IPA 3 (INSTRUMENT DE PRE-ADHESION)	
Région 1 : Balkans Occidentaux	Pays APD : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Monténégro
INSTRUMENT FINANCIER : NDICI (INSTRUMENT DE VOISINAGE, DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET DE COOPERATION INTERNATIONALE)	
Région 2 : Voisinage oriental	Pays APD : Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldavie, Ukraine
Région 3 : Pays du sud de la Méditerranée	Israël Pays APD : Algérie, Égypte,, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie
Région 4 : Fédération de la Russie	Russie
Région 5 : Asie	Brunei, Corée, Hong Kong, Japon, Macao, Singapour et Taïwan Pays APD : Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, République populaire démocratique de Corée, Inde, Indonésie, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêt Nam
Région 6 : Asie Centrale	Pays APD : Afghanistan, Kazakhstan, Kirghizstan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan
Région 7 : Moyen-Orient	Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar Pays APD : Iran, Iraq, Yémen
Région 8 : Pacifique	Australie, Nouvelle-Zélande, Îles Cook Pays APD : Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Niue, Palaos, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Samoa, Timor-Oriental, Tonga, Tuvalu, Vanuatu
Région 9 : Afrique sub-saharienne	Seychelles Pays APD : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe
Région 10 : Amérique latine	Chili, Panama, Uruguay Pays APD : Argentine, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou et Venezuela
Région 11 : Caraïbes	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Saint-Christophe-et-Niévès et Trinité-et-Tobago Pays APD : Belize, Cuba, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname
Région 12 : USA et Canada	États-Unis d'Amérique, Canada
Région 13	Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin
Région 14	Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse

Pays APD : Pays éligibles à l'aide publique au développement

◆ Les actions Erasmus Mundus

Depuis 2021, l'action Erasmus Mundus se compose de deux lots différents qui font l'objet de 2 appels à candidature distincts et indépendants :

- Master conjoint Erasmus Mundus (*Erasmus Mundus Joint Master - EMJM*)
- Actions préparatoires pour le master conjoint Erasmus Mundus (*Erasmus Mundus Design Measures - EMDM*).

Les masters conjoints Erasmus Mundus sont des programmes d'études internationaux intégrés de haut-niveau souhaitant attirer les meilleurs étudiants du monde. Ils visent à :

- favoriser l'excellence, la qualité, l'innovation et l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur ;
- améliorer la qualité et l'attractivité de l'espace européen de l'enseignement supérieur et soutenir l'action extérieure de l'Union européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur en proposant aux meilleurs étudiants du monde entier des bourses d'études ;
- parfaire le niveau des compétences et des aptitudes des diplômés, en particulier leur employabilité en impliquant davantage les employeurs dans le monde de l'enseignement supérieur.

Ces masters sont délivrés par des consortia internationaux d'au moins 3 établissements d'enseignement supérieur de 3 pays différents dont au moins 2 sont des pays membres de l'UE ou pays tiers associés au programme. Le consortium peut également inclure des partenaires associés avec une expertise spécifique (ONG, laboratoires de recherche, entreprises, organisme public, etc.).

La structure et le contenu des cours de master sont totalement intégrés. Le cursus de master conjoint doit se baser sur des diplômes de master habilités par les autorités nationales compétentes. Deux

mobilités d'études dans 2 pays différents du pays de résidence de l'étudiant (dont dans au moins 1 pays membre de l'UE ou pays tiers associé au programme) sont obligatoires pour les étudiants. Un diplôme double, multiple ou conjoint reconnu et accrédité par les autorités nationales, correspondant à 60, 90 ou 120 crédits ECTS selon la durée du cursus, est délivré aux étudiants.

Des bourses sont attribuées aux meilleurs étudiants. Elles couvrent les frais de participation, de voyage, d'installation et de séjour (forfait unique de 1400 € par mois).

L'action « Actions préparatoires pour le Master Erasmus Mundus » permet d'obtenir un budget forfaitaire de 55 000€ afin d'encourager le développement de nouveaux programmes de masters conjoints. Un focus particulier est porté à l'implication des pays membres de l'UE ou associés au programme, institutions et/ou des disciplines actuellement sous représentés dans le catalogue des masters Erasmus Mundus. C'est un projet de courte durée – 15 mois - permettant de financer la conception du programme et des procédures communes du master, l'organisation administrative, la mise en place des services communs offerts aux étudiants, les projets de convention entre les partenaires, les contrats d'étudiants, la promotion et dissémination communes du master et la politique commune sur le diplôme et le lancement de la procédure d'accréditation.

Ces actions sont centralisées et gérées par l'Agence Exécutive « Education, Audiovisuel et Culture ».

L'Agence Erasmus+ France / Education Formation est point national de contact pour la France. Elle apporte informations et conseils aux porteurs de projets.

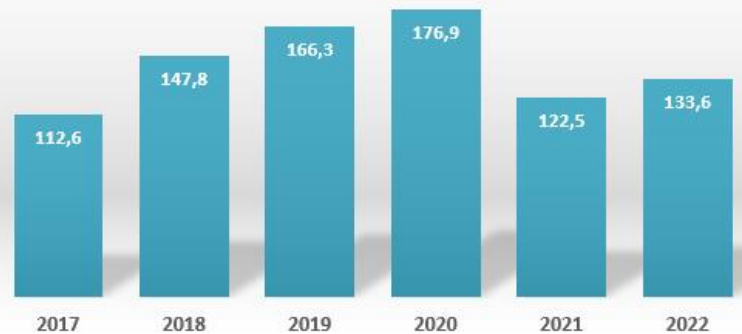
EXEMPLES DE PROJETS

[Catalogue des masters conjoint Erasmus Mundus](#)

1. Master conjoint Erasmus Mundus (EMJM) : augmentation du budget en 2022

Le budget a été multiplié par 10 entre 2014 et 2020 pour atteindre 176,9M€ à la fin de la programmation précédente. En 2021, début de la nouvelle programmation, celui-ci est de 122,5M€. En 2022, le budget a augmenté quasiment de 10% pour atteindre 133,6M€.

Evolution annuelle en M€ du budget européen alloué aux masters conjoints Erasmus Mundus



2. EMJM : la France en tête malgré une baisse régulière des candidatures françaises

Au niveau européen, on constate une baisse des candidatures pour atteindre 58 en 2022. Pour 2022, cette baisse s'explique en partie par l'allongement d'une année des projets EMJM en cours.

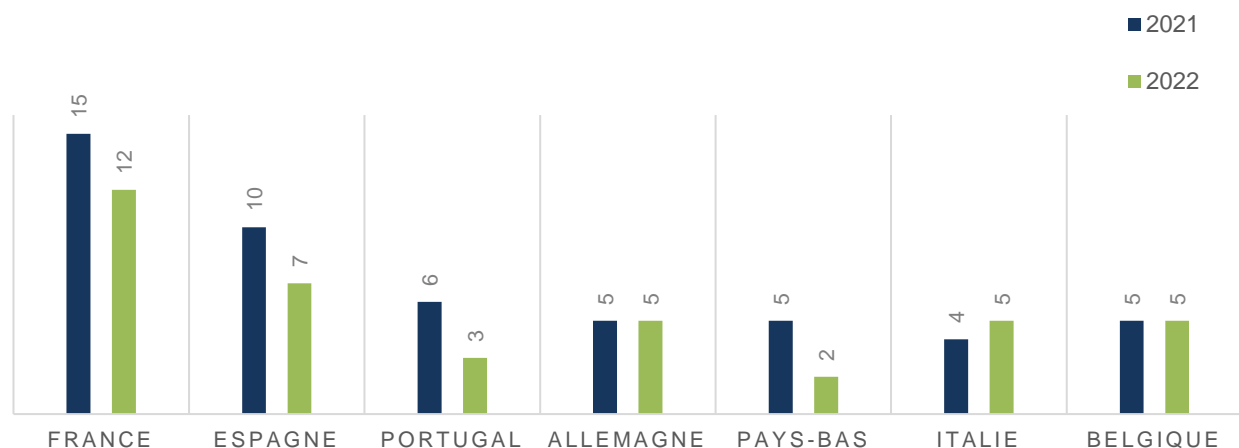
Ils n'ont donc pas déposé de dossier pour renouveler leur subvention (pour rappel : les projets en cours ne peuvent pas candidater à un renouvellement avant la dernière année de la subvention).

	2019	2020	2021	2022
<i>Candidatures</i>	97	100	70	58

La France demeure toujours en tête du nombre de candidatures coordonnées. En 2022, cependant, elle voit le nombre de ses candidatures déposées en tant que coordinateur réduit à 12, contre 15 en 2021.

	2020	2021	2022
<i>Candidatures coordonnées par un établissement français</i>	17	15	12
<i>Nombre d'établissements français coordinateur ou partenaire</i>	44	41	32
<i>Nombre d'organismes français coordinateur, partenaire ou partenaire associé</i>	173	95	92

Répartition du nombre de candidatures coordonnées par les pays membres de l'UE ou pays tiers associés au programme en 2021 et 2022



3. EMJM : la France prépondérante dans les sélections

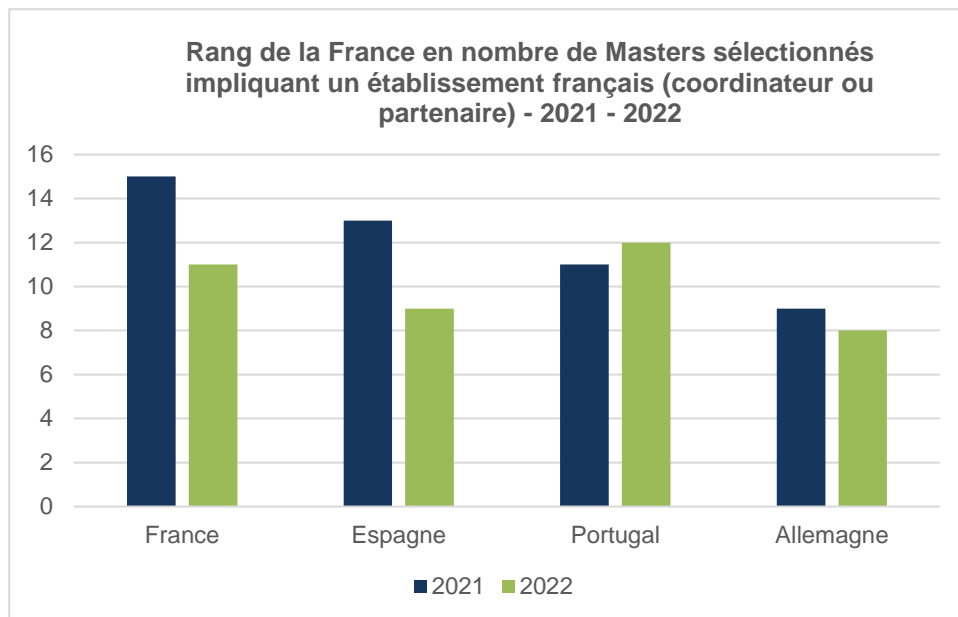
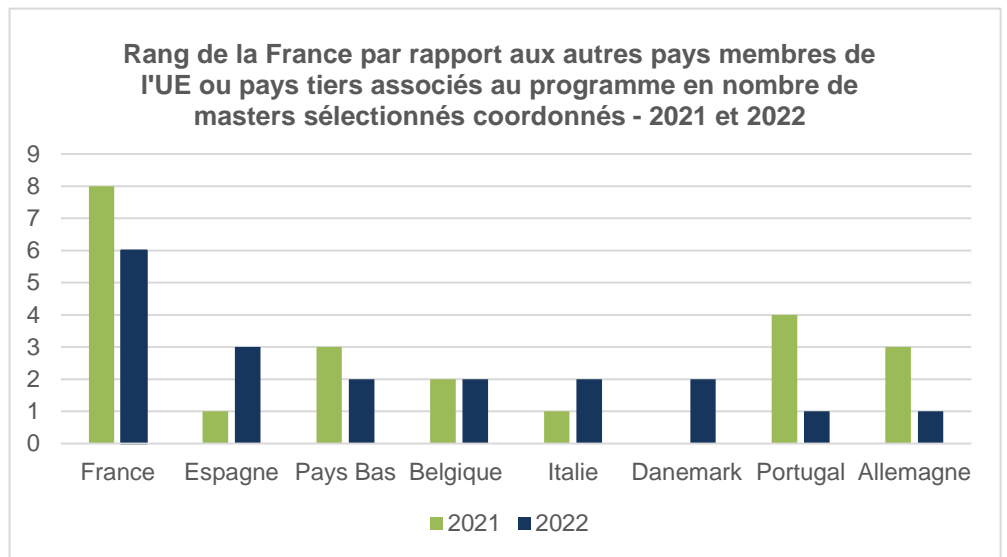
L'enveloppe budgétaire au niveau européen a été renforcée entre 2021 et 2022. Etant donné la baisse constatée du nombre de candidature, le taux de sélection est en augmentation entre 2021 et 2022 pour s'établir à presque 52%.

Sur les 27 projets sélectionnés en 2021, 80% sont des primo-financés. Cette proportion est de 60% sur les 30 projets sélectionnés en 2022

	2019	2020	2021	2022
<i>Masters sélectionnés</i>	44	46	27	30
<i>Taux de sélection¹</i>	45%	46 %	38,57 %	51,72 %

¹ Ratio entre le nombre de masters sélectionnés et le nombre de candidatures à l'échelle européenne

La France conserve largement sa première place, en nombre de masters sélectionnés dont elle assure la coordination : 8 en 2021 et 6 en 2022.



Néanmoins, en 2022, elle cède de peu sa première place au Portugal dès lors que l'on comptabilise les Masters sélectionnés impliquant un établissement d'enseignement supérieur national comme coordinateur ou partenaire : 11 pour la France, 12 pour le Portugal.

En 2021, sur 27 masters sélectionnés, 17 impliquent au moins un établissement/organisme français (en tant que coordinateur, partenaire ou partenaire associé).

En 2022, sur les 30 masters sélectionnés, c'est 16 d'entre eux qui impliquent un établissement ou organisme français.

Il est à noter que les projets français sont de bonne qualité puisque le taux de sélection français est de 37% en 2021 et de 34% en 2022

53% des masters sélectionnés impliquent la France

	2019	2020	2021	2022
<i>Masters sélectionnés coordonnés par un établissement d'enseignement supérieur français</i>	17	11	8	6
<i>Masters sélectionnés impliquant un établissement français coordinateur ou partenaire</i>	30	24	15	11
<i>Masters sélectionnés impliquant un organisme français coordinateur, partenaire ou partenaire associé</i>	35	31	17	16
<i>Part des masters sélectionnés impliquant des établissements français²</i>	80%	67%	63%	53%
<i>Taux de sélection français³</i>	60%	55%	37%	34%

4. Les actions préparatoires au master conjoint Erasmus Mundus (EMDM) : fort intérêt des établissements français pour cette nouvelle opportunité

Il s'agit d'une action nouvelle de la programmation 2021-2027.

En 2022 le budget européen alloué pour cette action est de 3,00M€ contre 2,2M€ en 2021 soit une augmentation de 36% entre les 2 premières années de la programmation 2021-2027.

Entre 2021 et 2022, le nombre de candidatures a diminué, 148 en 2021 contre 113 en 2022.

Néanmoins, le nombre important de candidatures confirme l'attrait et l'utilité de cette action.

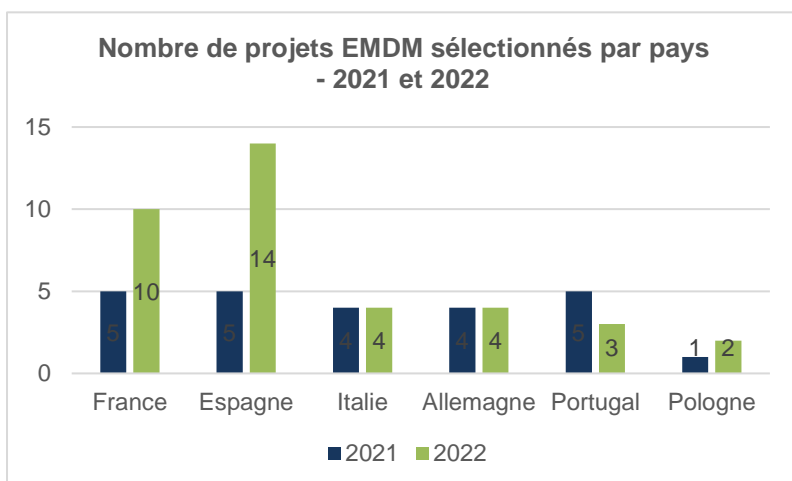
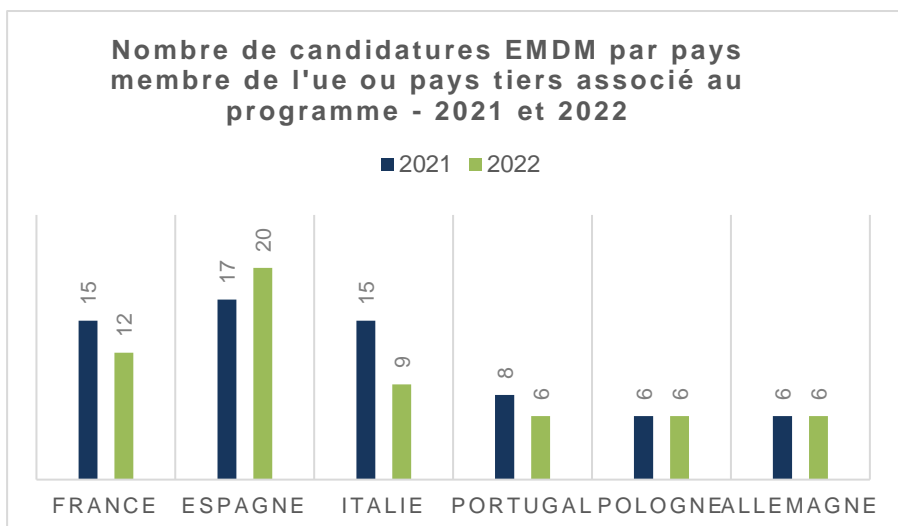
	2021	2022
<i>Candidatures EMDM</i>	148	113

² Ratio entre le nombre de masters sélectionnés impliquant au moins un établissement d'enseignement supérieur (coordinateur, partenaire, partenaire associé) français et le nombre de masters sélectionnés à l'échelle européenne

³ Ratio entre le nombre de masters sélectionnés impliquant un établissement d'enseignement supérieur français (coordinateur ou partenaire) et le nombre de candidatures impliquant un établissement d'enseignement supérieur français (coordinateur ou partenaire)

Au niveau français, on compte 15 candidatures en 2021 et 12 en 2022.

Comme en 2021, la France demeure en 2^{ème} position, en nombre de candidatures déposées, derrière l'Espagne.



40 projets EMDM ont été sélectionnés au niveau européen en 2021 et 62 en 2022.

En 2021, avec 5 projets sélectionnés, la France est en première position ex-aequo avec l'Espagne et le Portugal, soit un taux de sélection pour les projets français de 33% en 2021.

En 2022, 10 projets sur les 12 candidatures françaises ont été sélectionnés, soit un taux de sélection pour les projets nationaux de 83%. La France est en 2^{ème} position derrière l'Espagne en termes de nombre de projets EMDM sélectionnés.

★ Financements Erasmus + alloués en 2021 et 2022 pour les actions Erasmus Mundus dans lesquels la France est impliquée (pour les EMJM : en qualité de coordinateur et partenaire)

	2020	2021	2022
Financements alloués EMJM	87 801 400 €	71 078 400 €	49 858 800 €
Financements alloués EMDM	NA	275 000 €	550 000 €

◆ Mobilité de l'Enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure de l'Union européenne (AC171)

L'action « Mobilité de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique extérieure de l'Union » (Action clé 171) soutient des mobilités des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur entre les pays membres de l'UE/pays tiers associés au programme et des pays tiers non associés.

Cette action était connue entre 2015 et 2020 sous le nom « Mobilité internationale de crédits – action clé 107 ».

L'objectif de ces mobilités est triple :

- Soutenir l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur.
- Mettre en avant la richesse et l'attractivité de l'enseignement supérieur européen.
- Promouvoir la coopération avec les pays partenaires en lien avec la politique extérieure de l'Union européenne.

Les candidats sont les Établissements titulaires d'une Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) des pays membres de l'UE et pays tiers associés.

Un projet de mobilité impliquant des pays tiers non associés peut comprendre une ou plusieurs des activités suivantes :

Les étudiants peuvent effectuer une mobilité d'études ou de stage dès leur première année (entre 2 et 12 mois sans interruption, par cycle d'études) avec une bourse. Ils peuvent également réaliser ces mobilités sous un format hybride en combinant une activité

virtuelle à une mobilité physique entre 5 et 30 jours.

Les doctorants ont également la possibilité de faire des mobilités de courte durée entre 5 et 30 jours (sans composante virtuelle obligatoire).

Quant aux personnels, ils peuvent bénéficier d'une mobilité d'enseignement (8h par semaine au minimum) ou de formation. La durée de leur mobilité est comprise entre 5 et 60 jours (hors voyage).

Cette action est financée via les instruments de la politique extérieure de l'Union européenne : l'Instrument de préadhésion (IPA) pour les Balkans occidentaux et l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) pour le reste du monde.

Les enveloppes financières obtenues annuellement sont modulées en fonction des régions géographiques, non-fongibles entre elles. Certaines de ces zones sont soumises à des conditions de mobilité plus restrictives.

Il n'y a pas eu d'appel à candidature ouvert en 2021.

Il s'agit d'une action décentralisée gérée directement par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation.

EXEMPLES DE PROJETS

[Recueil de projets : Enseignement supérieur et Coopération internationale](#)

1. Plus d'un dixième du budget total disponible dédié à la France

Le budget européen disponible pour 2022 est en augmentation par rapport aux années 2019 et 2020. Le budget disponible pour la France est également en augmentation avec une hausse de 2.2 millions €.

La France a le 2^e budget le plus élevé sur cette action (23,24M€), derrière l'Allemagne (27,3M€) et devant l'Italie (près de 20,8M€), l'Espagne (18,1M€) et la Pologne (14,2M€).

	2020	2022
<i>Budget européen</i>	193,4 M€	194,2 M€
<i>Budget disponible pour la France</i>	21 M€	23,2 M€

2. La France, pays programme déposant le plus de candidatures

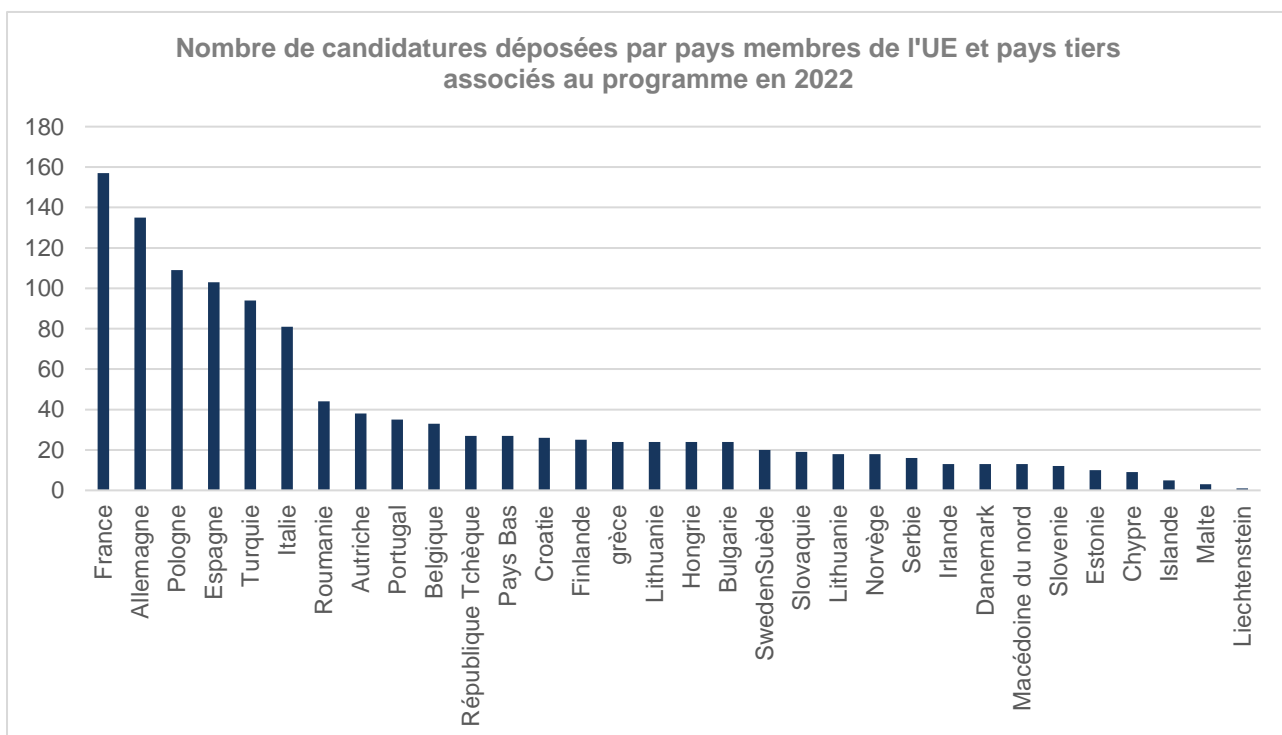
En 2022, au niveau européen, 1200 candidatures AC 171 ont été déposées contre 1526 en 2020.

En 2022, comme en 2020, la France se place en première position en nombre de candidatures déposées devant l'Allemagne et l'Espagne.

On compte 157 candidatures AC 171 représentant 372 projets régionaux.

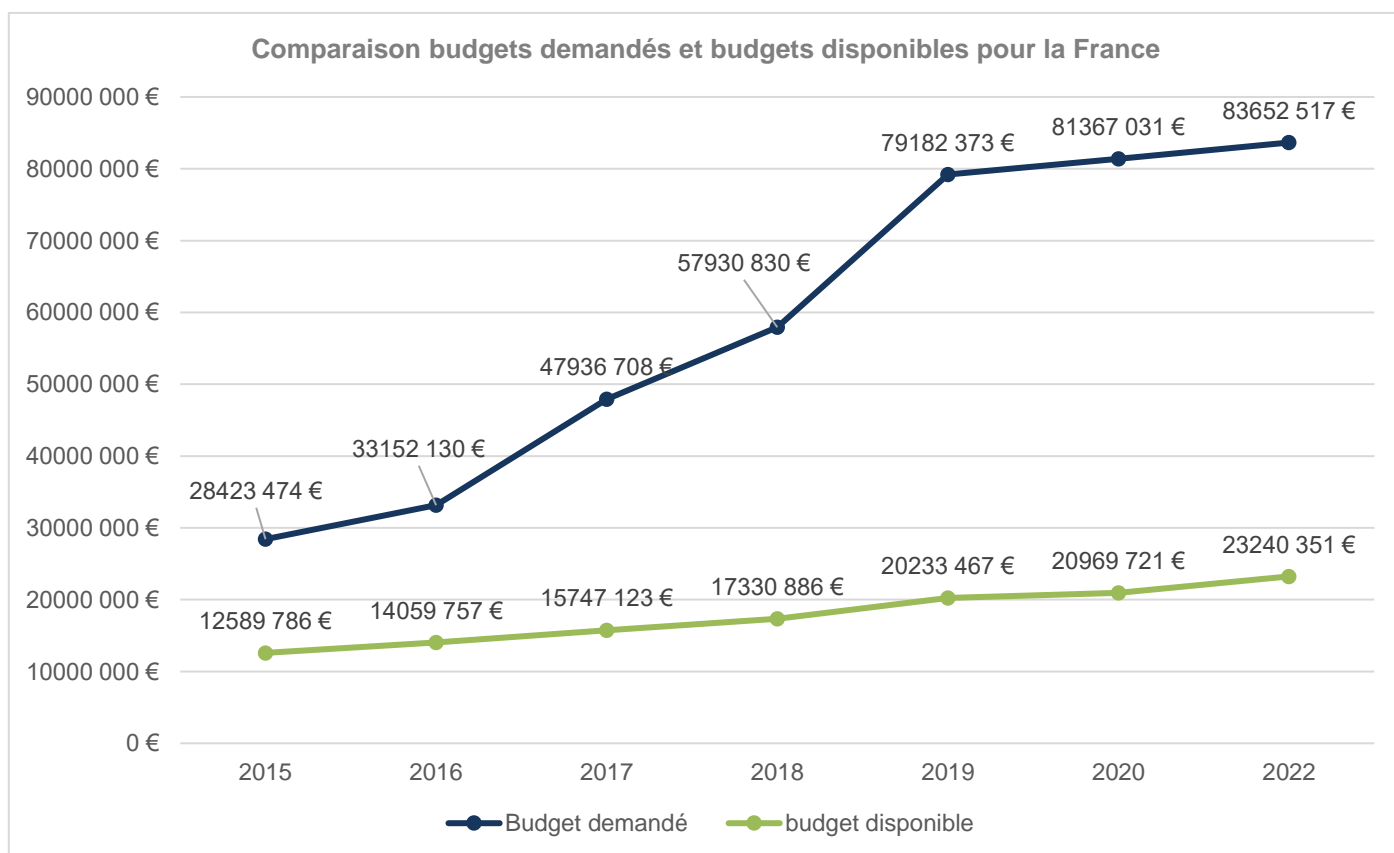
La couverture géographique des candidatures déposées en France comprend 87 pays différents.

Les 5 pays les plus demandés sont : - Fédération de Russie (région 4), Liban (région 3), Maroc (région 3), Sénégal (région 9) et Canada (région 12).



En 2022, on constate une progression de la demande financière dans les candidatures françaises. Celle-ci était de 81 367 031€ en 2020, elle s'élève à 83 652 517€ en 2022.

L'écart entre le budget demandé et le budget disponible reste stable par rapport au dernier appel à propositions de 2020.



3. Demandes financières et taux de succès très variables selon les zones géographiques

En 2022, pour les candidatures françaises, les zones géographiques les plus concurrentielles sont l'Amérique latine, la Fédération de Russie et les Pays du sud de la Méditerranée avec des ratios offre/demande supérieurs à 500% pour plusieurs régions.

Les régions les moins concurrentielles sont les Balkans occidentaux et le Moyen-Orient, avec des ratios offre/demande égaux à 100%.

	Instrument financier	Budget disponible	Budget demandé	Taux de succès	Budget attribué
<i>Région 1 : Balkans Occidentaux</i>	IPA ¹	4 244 949 €	4 248 867 €	100%	4 240 727 €
<i>Région 2 : Voisinage oriental</i>	NDICI ²	4 521 620 €	6 121 558 €	71%	4 521 263 €
<i>Région 3 : Pays du sud de la Méditerranée</i>	NDICI	3 543 778 €	21 141 358 €	16%	3 541 580 €
<i>Région 4 : Fédération de la Russie</i>	NDICI	1 325 879 €	8 632 058 €	15%	1 324 550 €
<i>Région 5 : Asie</i>	NDICI	2 021 408 €	9 623 690 €	19%	2 019 440 €
<i>Région 6 : Asie centrale</i>	NDICI	531 540 €	1 437 780 €	37%	530 600 €
<i>Région 7 : Moyen-Orient</i>	NDICI	148 720 €	148 720 €	100%	148 720 €
<i>Région 8 : Pacifique</i>	NDICI	185 982 €	777 114 €	23%	184 720 €
<i>Région 9 : Afrique subsaharienne</i>	NDICI	5 242 659 €	18 557 952 €	28%	5 239 300 €
<i>Région 10 : Amérique latine</i>	NDICI	674 242 €	7 149 470 €	9%	674 002 €
<i>Région 11 : Caraïbes</i>	NDICI	121 602 €	297 040 €	41%	121 240 €
<i>Région 12 : USA et Canada</i>	NDICI	677 971 €	3 610 590 €	18%	677 680 €
<i>Total</i>		23 240 350 €	81 746 197	28%	23 223 822 €

¹ IPA = Instrument de préadhésion – Europe avec les Balkans occidentaux

² NDICI = Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument (Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale) – Europe avec le reste du monde

4. Financement d'une majorité de mobilités étudiantes et de mobilités entrantes

En 2022, un peu plus de 17 300 mobilités ont été demandées par les établissements français lors de l'appel à propositions.

Rapporté au budget disponible, cela représente un taux de satisfaction global de 28 %.

Ce taux s'avère en réalité très différent d'une région à une autre, allant par exemple de 100% pour les Balkans occidentaux et le Moyen-Orient à seulement 9% pour l'Amérique Latine ou bien encore à 15% pour la Russie :

- 66% sont des mobilités entrantes et 34% des mobilités sortantes. Cette proportion est exactement celle qui prévaut au niveau global européen.
- 54% sont des mobilités étudiantes (études et stages) et 46% des mobilités de personnel (enseignement et formation). Au niveau européen, le ratio est légèrement inversé avec 51% de mobilité de personnel et 49% de mobilités étudiantes.

Nombre de mobilités demandées			
	2020	2022	Variation 2020-2022
Mobilités étudiants – Etudes et stages	9 643	9 380	- 2,8%
Mobilité des personnels – Enseignement et Formation	8 995	7 971	-11,4%
Total	18 638	17 351	- 6,9%

Après évaluation, 5 130 mobilités ont été financées, soit 29,6% de la demande initiale (pour rappel 26% en 2020).

Nombre de mobilités financées			
	2020	2022	Variation 2020-2022
Mobilités étudiants – Etudes ou Stages	2 476	2 655	+7%
Mobilité des personnels – Enseignement/Formation	2 624	2 475	-5,6%
Total	5 100	5 130	+0,58%

5 130 mobilités financées

54% d'étudiants

46% de personnels

5. Nombre de projets financés et de mobilités attribuées par pays et régions

	Instrument financier	Projets déposés	Projets financés	Mobilités financées
Région 1 : Balkans Occidentaux	IPA	20	20	1 109
Région 2 : Voisinage oriental	NDICI	33	24	1 120
Région 3 : Pays du sud de la Méditerranée	NDICI	81	16	726
Région 4 : Fédération de la Russie	NDICI	26	8	288
Région 5 : Asie	NDICI	48	10	369
Région 6 : Asie Centrale	NDICI	8	3	129
Région 7 : Moyen-Orient	NDICI	2	2	16
Région 8 : Pacifique	NDICI	7	2	32
Région 9 : Afrique sub-saharienne	NDICI	72	22	1044
Région 10 : Amérique latine	NDICI	34	7	133
Région 11 : Caraïbes	NDICI	3	2	14
Région 12 : USA et Canada	NDICI	38	6	150
<i>TOTAL</i>		<i>372</i>	<i>122</i>	<i>5 130</i>

Les 3 premières régions en termes de mobilités attribuées sont, dans l'ordre, le Voisinage oriental, les Balkans occidentaux et l'Afrique sub-saharienne.

Les 5 premiers pays tiers non associés pour lesquels des mobilités sont financées (en nombre d'individus étudiants et personnels, flux entrant et sortant) sont la Géorgie (457 mobilités), l'Albanie (450 mobilités), la Bosnie-Herzégovine (391 mobilités), l'Ukraine (344 mobilités) et l'Arménie (308 mobilités)

◆ Nouveauté : une fenêtre pour la mobilité internationale dans l'Enseignement supérieur et l'Enseignement et la formation professionnels

Le programme Erasmus + pour la période 2021-2027 renforce la possibilité d'organiser des mobilités avec les pays tiers non associés au programme pour le secteur de l'Enseignement supérieur (action clé 131) et ouvre cette opportunité au secteur de l'Enseignement et formation professionnels (action clé 121).

Ainsi, au moment de leur demande de financement, les établissements et organismes peuvent flécher jusqu'à 20% des financements obtenus pour des mobilités sortantes vers les pays tiers non associés au programme (des régions 1 à 14).

Les candidats sont donc les établissements ou organismes, des pays des programmes Erasmus+, titulaires d'une Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) ou d'une accréditation sur l'EFP.

Dans l'enseignement supérieur, un projet de mobilité impliquant des pays tiers non associés peut comprendre une ou plusieurs des activités suivantes :

- Mobilité sortante des étudiants : pour stage et/ou études. Les mobilités longues seront comprises entre 2 et 12 mois. Les mobilités courtes sont possibles et dureront entre 5 et 30 jours. Elles devront alors obligatoirement se faire sous format hybride, i.e. avec une composante virtuelle adossée à la mobilité physique.
- Mobilité sortante des personnels : pour des périodes d'enseignement et/ou des périodes de formation. La durée des mobilités de personnels est comprise entre

5 et 60 jours. Les mobilités peuvent se faire sous format hybride (avec une composante virtuelle) mais ce n'est pas une obligation.

Dans l'Enseignement et la formation professionnels un projet de mobilité impliquant des pays tiers non associés peut comprendre une ou plusieurs des activités suivantes :

- Mobilité sortante des apprenants : participation à des concours de métiers (1 à 10 jours) ; mobilité individuelle de courte durée (10 à 89 jours) pour réaliser une période de formation/mise en situation professionnelle ; mobilité individuelle de longue durée (90 à 365 jours) pour réaliser une période de formation/mise en situation professionnelle au sein d'un organisme d'EFP, en entreprise (ou dans tout autre organisme actif dans le domaine de l'EFP ou sur le marché de travail).
- Mobilité sortante des personnels : périodes d'observation des pratiques d'éducation (2 à 60 jours), missions d'enseignement (2 à 365 jours) pour tous les personnels enseignants ou non enseignants ;

Il s'agit d'une action décentralisée gérée directement par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation

Fort intérêt des établissements et organismes français pour cette nouvelle opportunité.

Pour le secteur de l'Enseignement et la formation professionnels :

Le nombre de mobilités « à l'international » financées pour le secteur EFP a augmenté de 85% entre l'appel à propositions 2021 et l'appel à propositions 2022.

<i>Nombre de mobilités « à l'international » financées</i>	
2021	2022
955	1 769

Pour le secteur de l'Enseignement supérieur :

Les projets ayant une durée de 26 mois, nous n'avons donc pas encore le nombre de mobilité « à l'international » réalisées dans le cadre de l'action clé 131.

Néanmoins, les candidatures reçues permettent d'indiquer qu'en 2022, 670 candidats – soit 82,5% - avaient l'intention d'organiser des mobilités vers des pays tiers non associés au programme dans le cadre de la nouvelle fenêtre « international » de cette action.

Ce chiffre est en léger recul par rapport à l'appel à propositions 2021 : ils étaient alors 86 %.

◆ Projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'enseignement supérieur

Les projets de renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur sont des projets de coopération transnationale basés sur des partenariats multilatéraux conclus notamment entre des établissements d'enseignement supérieur (EES) issus de pays membres de l'UE et pays tiers associés ET de pays tiers non associés.

Ces projets sont mis en œuvre dans le cadre de la politique extérieure de l'Union européenne, via l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) et l'instrument de préadhésion (IPA III). Chaque région a un budget et des priorités prédéfinis.

Les projets doivent répondre aux besoins des pays tiers non associés et cibler les priorités de ces pays. Ils doivent respecter les priorités régionales prédéfinies et contribuer aux 5 grandes priorités de la Commission Européenne (Pacte vert ; transformation numérique ; intégration des migrants ; Gouvernance, paix, sécurité et développement humain ; croissance et emplois durables).

Ces projets doivent impliquer au minimum 2 EES de 2 pays membres de l'UE et pays tiers associés ET 2 EES minimum par pays tiers non associé impliqué. Le coordinateur du consortium peut être originaire d'un pays membre de l'UE et pays tiers associé OU d'un pays tiers non associé au programme.

Les projets de renforcement des capacités peuvent être mis en œuvre à 3 niveaux géographiques :

- projets nationaux : implication d'EES issus d'un seul pays tiers non associé,
- projets plurinationaux régionaux : implication d'EES d'au moins 2 pays tiers non associés de cette région,

- projets plurinationaux transrégionaux : implication d'EES d'au moins un pays tiers non associé de chaque région concernée.

Dans le but de répondre aux différents défis des pays tiers non associés, l'action renforcement des capacités se compose de 3 volets spécifiques :

- Volet 1 / Promouvoir l'accès à la coopération dans l'enseignement supérieur

Durée : 24 ou 36 mois / Financement : 200 000€ à 400 000€.

Projets de petite échelle pour les EES primo-demandeurs ou moins expérimentés des pays tiers non associés. Impact pour les institutions participantes des pays tiers non associés.

- Volet 2 / Partenariats pour la transformation dans l'enseignement supérieur

Durée : 24 ou 36 mois / Financement : 400 000€ à 800 000€.

Projets de grande envergure introduisant de nouvelles approches et initiatives. Impact pour les établissements et la société dans son ensemble.

- Volet 3 / Projet de réforme structurelle

Durée : 36 ou 48 mois / Financement : entre 800 000€ et 1 000 000€.

Projets structurels impliquant les autorités nationales compétentes (ministères) pour élaborer des systèmes d'enseignement supérieur cohérents et durables. Répondre aux besoins socio-économiques du pays.

Il n'y a pas eu d'appel à candidature ouvert en 2021.

Il s'agit d'une action centralisée gérée par l'Agence Exécutive « Education, Audiovisuel et Culture ».

L'Agence Erasmus+ France / Education Formation est point national de contact pour la France. Elle apporte informations et conseils aux porteurs de projets.

EXEMPLES DE PROJETS

[Recueil de projets : Enseignement supérieur et Coopération internationale](#)

1. 1er appel à propositions en demi-teinte en terme de candidatures

Pour ce premier 1^{er} appel à propositions de la programmation 2021-2027, le budget est de 104M€ répartis entre les 11 régions éligibles et, au sein de chaque région, entre les 3 volets de l'action.

Des budgets particulièrement importants sont prévus pour la région 9 (Afrique sub-saharienne) et la région 5 (Asie) mais aussi, proportionnellement au nombre de pays concernés, pour la région 1 (Balkans occidentaux).

Budget indicatif et nombre indicatif de projets à financer - appel 2022

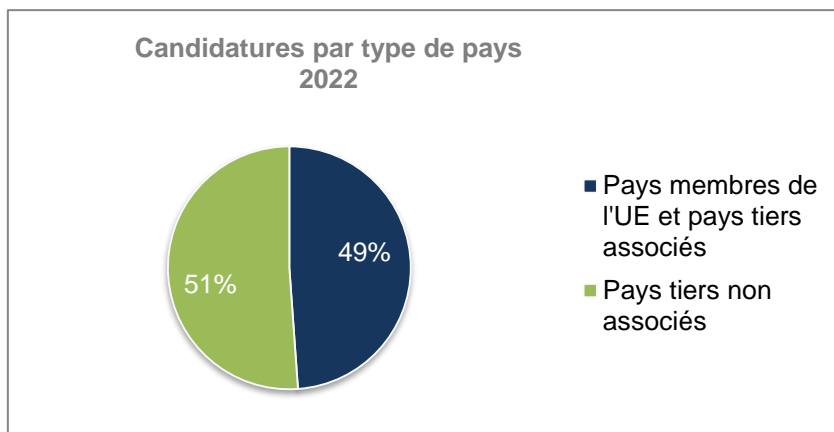
REGIONS	Budget indicatif 2022	Nombre indicatif de projets pouvant être financés par région	Budget indicatif volet 1	Nombre indicatif de projets pouvant être financés volet 1	Budget indicatif volet 2	Nombre indicatif de projets pouvant être financés volet 2	Budget indicatif volet 3	Nombre indicatif de projets pouvant être financés volet 3
R1 : Balkans occidentaux	12 020 010	20	5 168 610	12	4 808 000	6	2 043 400	2
R2 : Voisinage oriental	10 971 140	15	2 084 510	5	5 814 710	7	3 071 920	3
R3 : Pays du sud de la Méditerranée	8 797 600	12	1 759 520	4	4 926 660	6	2 111 420	2
R4 : Fédération de Russie	4 657 550	8	2 189 050	5	2 468 500	3	0	0
R5 : Asie	20 876 220	30	4 175 240	10	14 613 360	18	2 087 620	2
R6 : Asie Centrale	5 951 320	8	1 040 260	2	4 111 060	5	800 000	1
R7 : Moyen-Orient	1 000 000	2	1 000 000	2	0	0	0	0
R8 : Pacifique	1 000 000	2	1 000 000	2	0	0	0	0
R9 : Afrique sub-saharienne	27 086 320	45	10 834 530	27	10 834 530	13	5 417 260	5
R10 : Amérique Latine	10 695 140	14	1 604 270	4	7 486 600	9	1 604 270	1
R11 : Caraïbes	1 000 000	2	456 620	1	543 380	1	0	0
TOTAL	104 055 300	158	31 312 610	74	55 606 800	68	17 135 890	16

739 candidatures au total ont été réceptionnées et 618 ont été déclarées éligibles.

	2019	2020	2022
Budget total disponible	148,8 M€	162,63 M€	104 M€
Candidatures globales	840	1 032	739

Le nombre de candidatures est nettement inférieur à celui constaté pour le dernier appel à propositions 2020. Cela peut s'expliquer par la découverte relativement tardive des nouveautés introduites dans cette action : organisation en 3 volets, financement forfaitaire, changement dans le formulaire de candidature, etc.

En 2022, la majorité des candidatures (51%) est déposée par des pays tiers non associés au programme alors même que jusqu'en 2020, les pays membres de l'UE et pays tiers associés étaient majoritairement coordonnateurs (59% en 2020 ; 66% en 2018 et 2019).



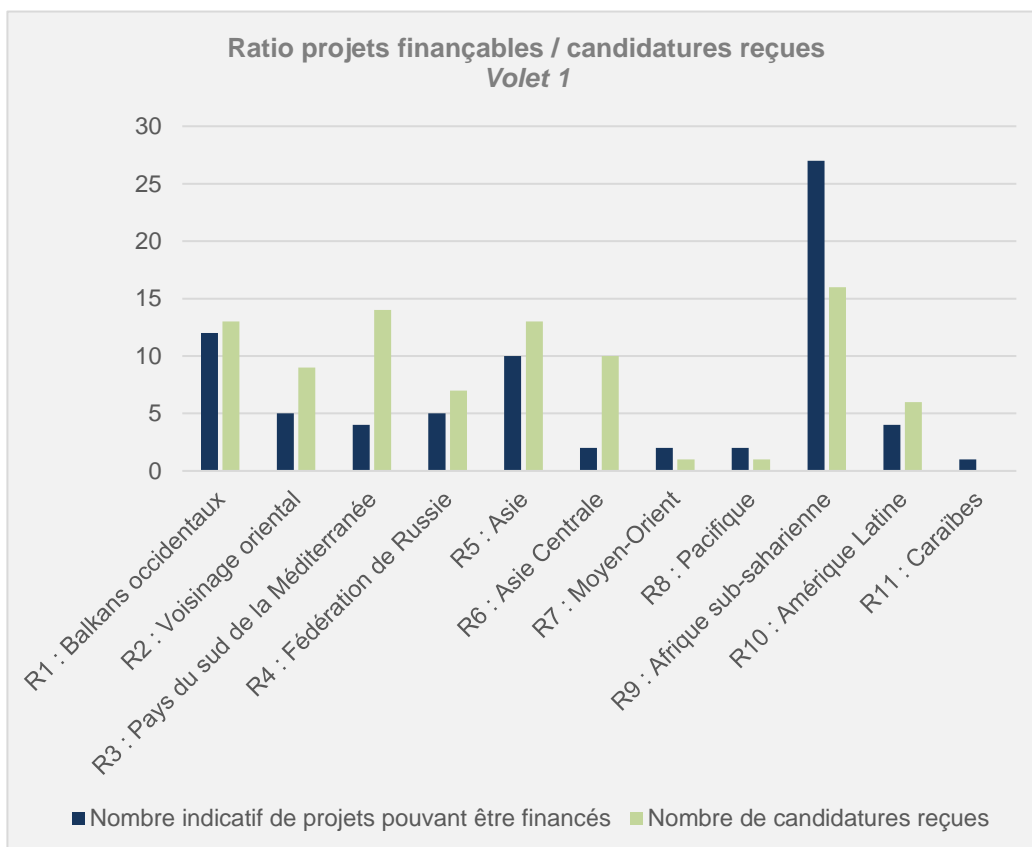
2. Plus de candidatures sur le volet 2 de l'action

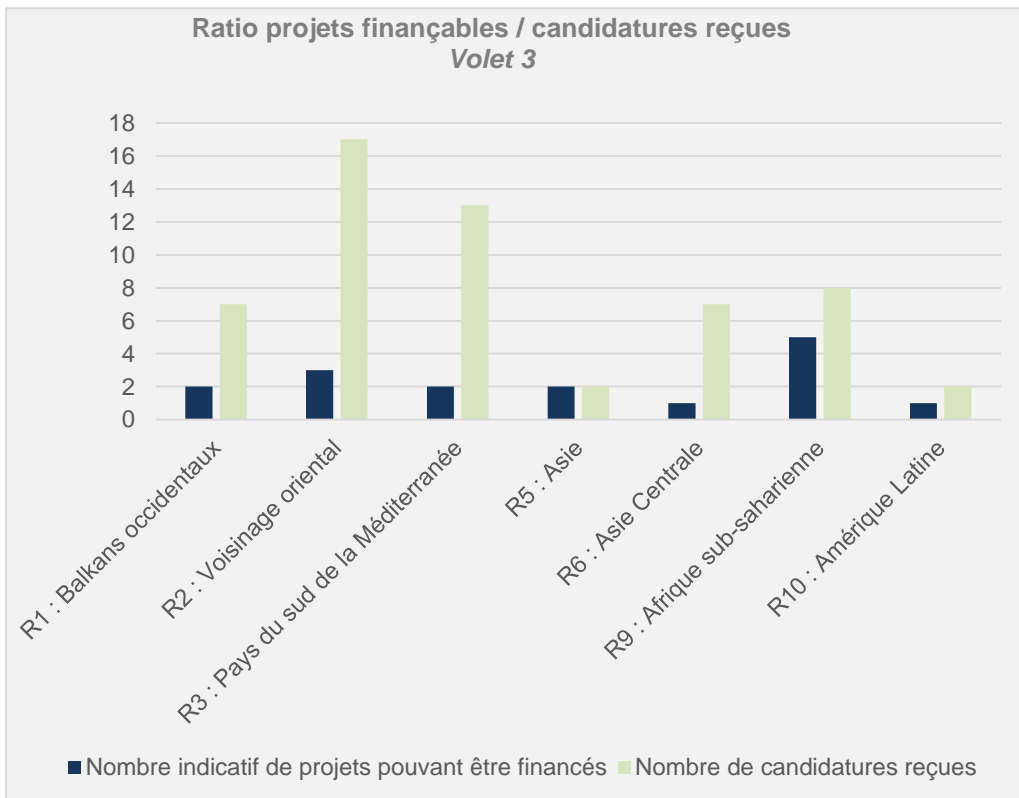
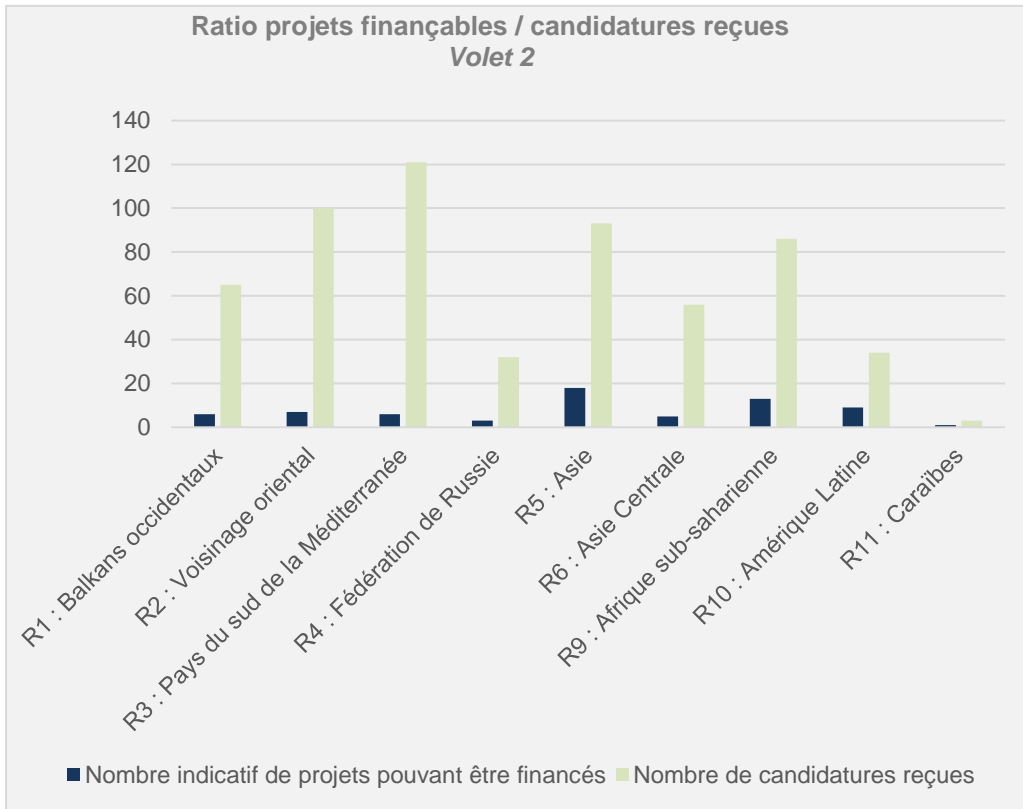
En 2022, 79% des candidatures reçues ont porté sur le volet 2 de l'action, contre 13% pour le volet 1 et 8% sur le volet 3. Le ratio entre le nombre de candidatures reçues et le nombre indicatif de projets pouvant être financés est très différent d'un volet à l'autre de l'action.

Tous volets confondus, les pays du voisinage du Sud de l'Europe et de l'Est sont les plus représentés dans les candidatures.

Sur le volet 1, la région 9 - Afrique sub-saharienne a reçu moins de candidatures que le nombre théorique de projets financiables.

A l'inverse la concurrence a été sévère sur le volet 2 avec un nombre très important de candidatures au regard des possibilités de financement de projet.



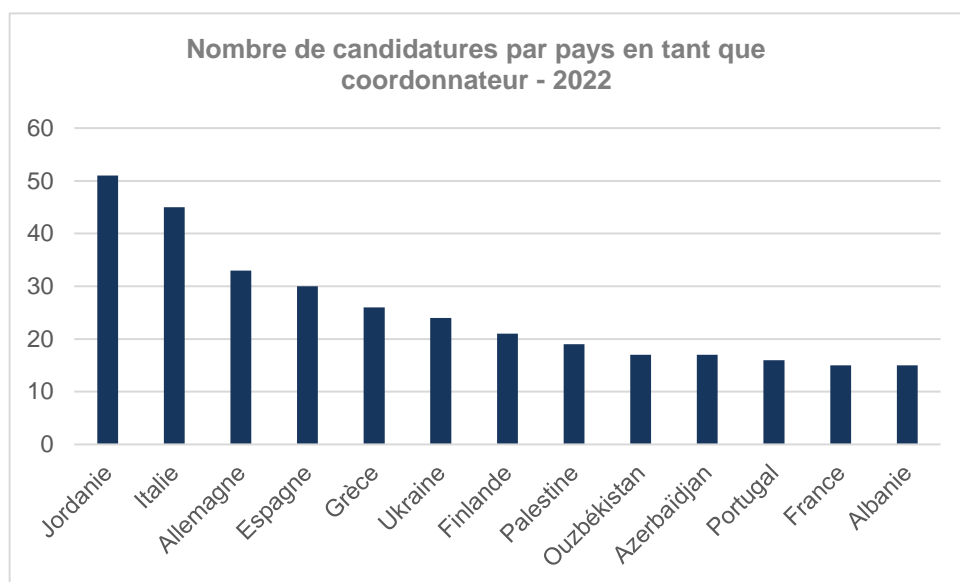


3. La France, peu présente dans les candidatures

96 établissements ou organismes français sont impliqués dans les candidatures : 15 en tant que coordonnateurs ; 72 en tant que partenaires ; 8 en tant que partenaires associés.

A titre de comparaison, les pays les plus impliqués dans les candidatures comptabilisaient plus de 200 établissements investis dans les projets : Ukraine (346 établissements), Jordanie (297 établissements), Italie (247 établissements), Espagne (237 établissements) et Allemagne (198 établissements).

La France arrive en 12ème position en terme de candidatures déposées en tant que coordinateur (15 candidatures).



4. Stabilité du nombre de projets sélectionnés coordonnés par des pays tiers non associés

Avec la baisse du nombre de candidatures 2022, le taux de sélection augmente légèrement pour s'établir à 23%.

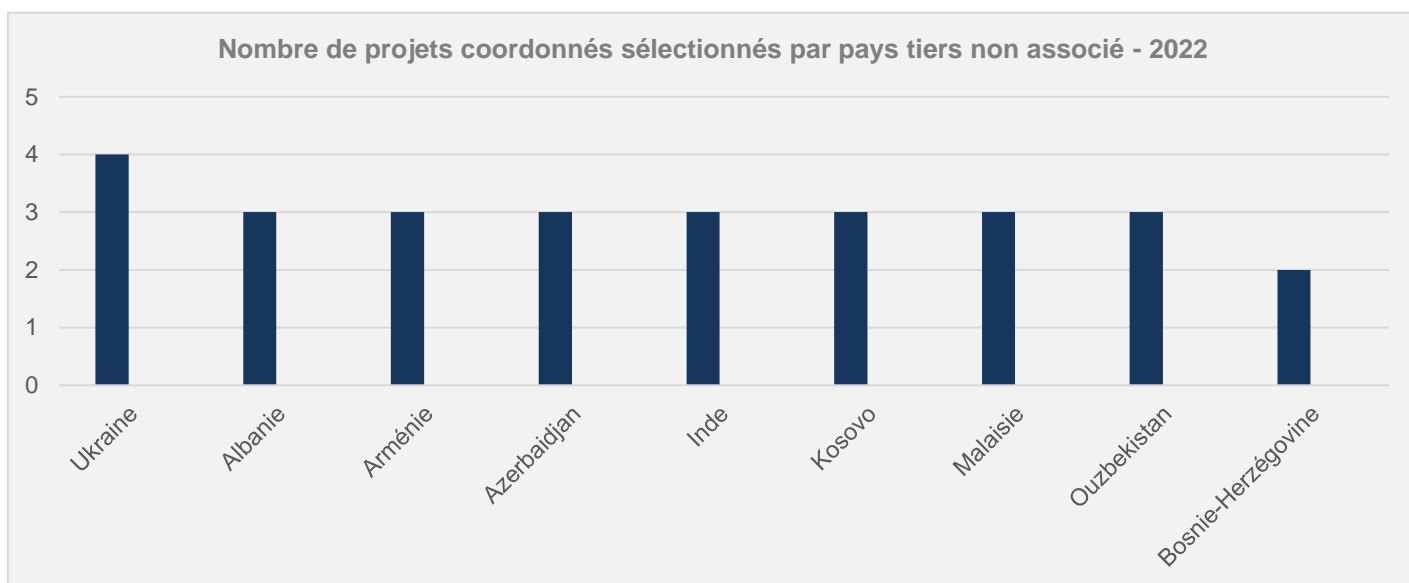
	2018	2019	2020	2022
<i>Projets sélectionnés</i>	147	163	164	145
<i>Taux de sélection</i>	16,6%	19,4%	16%	23%

Si on a pu constater que le nombre de candidatures coordonnées par des pays tiers non associés est en nette augmentation, on note toutefois que le nombre de projets sélectionnés coordonnés par les pays tiers non associés reste stable par rapport à 2020.

Sur les 145 projets sélectionnés en 2022, 60 sont coordonnés par des pays tiers non associés contre 85 coordonnés par des pays membres de l'UE/pays tiers associés au programme, soit près de 59%.

	2019	2020	2022
Projets coordonnés par un pays membre de l'UE ou pays tiers associé	93	103	85
Projets coordonnés par un pays tiers non associé	70	61	60

Le pays tiers non associé coordonnant le plus de projets en 2022 est l'Ukraine avec 4 projets.



En 2022, c'est 114 pays qui participent aux projets sélectionnés dans le cadre de l'action renforcement des capacités dans l'Enseignement supérieur : 30 pays membres de l'UE ou pays tiers associés et 84 pays tiers non associés.

114 pays participent aux projets sélectionnés

5. Baisse importante de la présence française dans les projets sélectionnés

En 2022, le nombre de projets sélectionnés coordonnés par la France augmente, puisqu'il passe de 2 en 2020 à 4 en 2022.

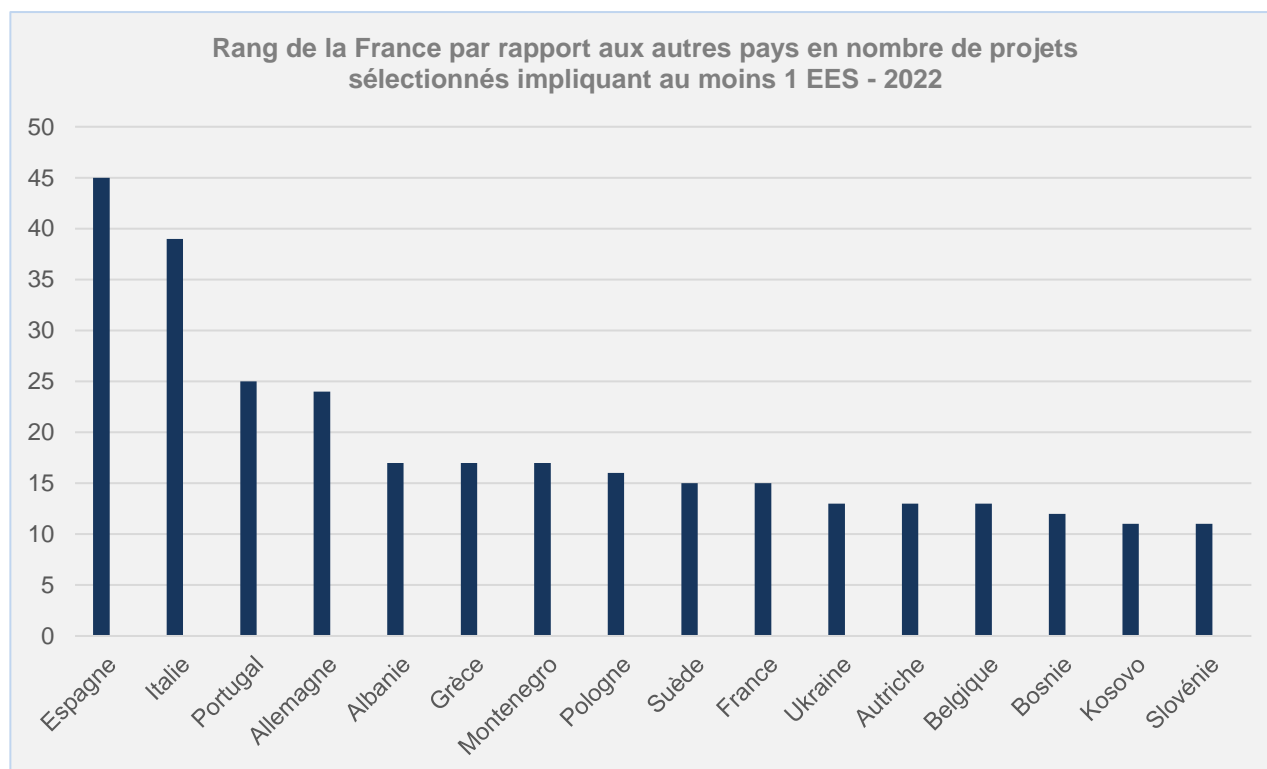
Néanmoins, la présence française dans l'ensemble des projets sélectionnés baisse.

En 2020, la France était présente dans 35 projets sur 164 projets sélectionnés.

En 2022, elle est présente dans 15 des 145 projets sélectionnés, soit une représentation française dans 10% des projets sélectionnés. Ce taux était de 21% en 2020.

	2019	2020	2022
<i>Projets sélectionnés impliquant au moins un établissement français (coordinateur ou partenaire)</i>	31	35	15
<i>Projets coordonnés par un établissement français</i>	7	2	4
<i>Part des projets impliquant au moins un établissement français⁴</i>	19%	21%	10%

Au niveau européen, c'est l'Italie et l'Espagne qui dominent cette action : l'Italie est présente dans 39 des 145 projets sélectionnés en 2022 et elle en coordonne 17. L'Espagne est quant à elle présente dans 45 projets sélectionnés et coordonne 9 projets.



⁴ Ratio entre le nombre de projets sélectionnés impliquant au moins un établissement français coordinateur, partenaire ou partenaire associé et le nombre de projets sélectionnés au total

6. Présence française dans les projets centrés sur l'Afrique subsaharienne et les pays du sud de la Méditerranée

En 2022, les régions les plus représentées dans les projets sélectionnés impliquant au moins un établissement français sont l'Afrique subsaharienne (6 projets), les pays du sud de la Méditerranée (4 projets), l'Asie (3 projets), l'Asie centrale (1 projet) et l'Amérique Latine (2 projets).

A noter par rapport à 2019 et 2020 l'absence d'établissement français dans les projets avec la région des Balkans occidentaux et les pays du voisinage oriental.

- ★ Financements Erasmus + pour les projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'enseignement supérieur dans lesquels la France est impliquée

	2019	2020	2022
<i>Financements alloués</i>	37 044 175 €	31 047 172 €	11 394 615 €

◆ Projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'enseignement et la formation professionnels

Les projets de renforcement des capacités se sont ouverts au secteur EFP dans le programme Erasmus+ à partir de 2022.

Les projets de renforcement des capacités sont des projets de coopération internationale fondés sur des partenariats multilatéraux entre des organismes actifs dans le domaine de l'EFP des pays participant au programme (27 Etats membres de l'UE + 6 pays tiers associés au programme) et des pays tiers non associés au programme couverts par l'action.

Ces projets sont mis en œuvre dans le cadre de la politique extérieure de l'Union européenne, via l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) et l'instrument de préadhésion (IPA III). Chaque région a un budget et des priorités prédéfinis.

Ces projets doivent se concentrer sur le renforcement des capacités des organismes actifs dans le domaine de l'EFP, principalement dans les pays tiers non associés au programme.

De manière générale, ces projets visent à :

- Renforcer les capacités des prestataires d'EFP pour améliorer la coopération entre les parties prenantes privées et publiques dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels afin de concevoir des interventions axées sur la demande et sur les nouvelles perspectives dans le domaine de l'EFP;
- Améliorer la qualité et la réactivité de l'EFP face aux évolutions économiques et sociales afin d'accroître la pertinence de l'offre de compétences sur le marché du travail;

- Aligner l'offre d'EFP sur les stratégies de développement locales, régionales et nationales.

Ces projets transnationaux, d'une durée de 1 à 3 ans, doivent impliquer au moins 4 organisations de 3 pays au minimum :

- au moins 1 organisation de 2 États membres de l'UE différents et au moins 2 organisations d'au moins 1 pays tiers éligible non associé au programme ou
- au moins 1 organisation de pays tiers associés au programme différents et au moins 2 organisations d'au moins 1 pays tiers éligible non associé au programme ou
- au moins 1 organisation d'un Etat membre de l'UE et 1 organisation d'un pays tiers associé au programme et au moins 2 organisations d'au moins 1 pays tiers éligible non associé au programme

Le coordinateur du consortium, à la différence des projets de renforcement ces capacités de l'enseignement supérieur, doit nécessairement être originaire d'un Etat membre de l'UE ou d'un pays tiers associé au programme.

La subvention va de 100 000 € à 400 000 €.

Il s'agit d'une action centralisée gérée par l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA).

L'Agence Erasmus+ France / Education Formation est point national de contact pour la France. Elle apporte informations et conseils aux porteurs de projets.

EXEMPLES DE PROJETS

[Projets financés - Appel à projets 2022](#)

1. Budget particulièrement important sur les zones Balkans occidentaux et Afrique subsaharienne

Région	Budget indicatif
<i>Balkans occidentaux (région 1)</i>	7 701 141 €
<i>Voisinage oriental (région 2)</i>	2 484 035 €
<i>Pays du Sud de la Méditerranée (région 3)</i>	4 140 058 €
<i>Fédération de Russie (région 4)</i>	1 242 017 €
<i>Afrique subsaharienne (région 9)</i>	8 573 369 €
<i>Amérique latine (région 10)</i>	2 070 029 €
<i>Caraïbes (région 11)</i>	310 504 €
BUDGET TOTAL	26 521 153 €

2. Présence affirmée de la France dans ce 1er appel à propositions sélectif et concurrentiel

Résultats de l'appel à propositions

<i>Nombre de candidatures</i>	<i>Nombre de projets financés</i>	<i>Taux de sélection</i>
121	58	≈ 48%

Peu de projets sélectionnés impliquant des organismes français, mais des projets de qualité.

<i>Projets sélectionnés coordonnés par un organisme français</i>	<i>Projets sélectionnés impliquant un organisme français (partenaire ou coordonnateur)</i>
2	5

3. Nombreux partenaires dans les projets soumis

En moyenne, les projets soumis regroupent 8 partenaires issus de 5 pays différents.

83% des projets soumis ont demandé une subvention de l'UE entre 300 000€ et 400 000€

73 pays participent aux projets sélectionnés

4. Représentativité géographique large

Sur les 33 pays participant au programme (27 pays membres de l'UE + 6 pays tiers associés au programme), 28 pays sont associés (en tant que coordinateur ou partenaire) à un projet de renforcement des capacités sur le secteur de l'EFP.

A noter que parmi les 58 projets financés :

- 18 sont coordonnés par un organisme italien (soit 31%) ;
- 2 sont coordonnés par des pays tiers associés au programme (Serbie et Turquie)

45 pays tiers non associés au programme participent aux 58 projets financés.

- ★ Financements Erasmus + pour les projets de renforcement des capacités dans le secteur de l'enseignement et la formation professionnels dans lesquels la France est impliquée

	2022
Financements alloués	1 932 712€

◆ Actions Jean Monnet - Enseignement et Recherche

L'action Jean Monnet a été lancée en 1989 par la Commission européenne pour soutenir les études et la recherche universitaire dans le cadre de l'intégration européenne. Originellement, le programme Jean Monnet s'adressait aux universités des Etats membres. Aujourd'hui, son rayonnement est mondial.

Les actions Jean Monnet pour l'enseignement supérieur contribuent à diffuser les connaissances sur l'Union européenne.

Elles soutiennent l'enseignement et la recherche dans le domaine des études européennes : l'enseignement, l'apprentissage et les recherches concernant l'Union européenne, son histoire, ses objectifs, ses structures, ses fonctions et/ou ses politiques.

Les actions Jean Monnet servent à promouvoir les valeurs fondamentales de l'Union : liberté, respect de la dignité humaine, démocratie, égalité..., à faire connaître les politiques qui contribuent à améliorer la vie quotidienne des citoyens dans l'UE et à l'étranger, et enfin, servent de vecteur diplomatique dans les pays tiers, en diffusant les valeurs de l'UE.

Elles favorisent le dialogue entre le monde universitaire, la société civile, les acteurs de l'éducation et les décideurs publics pour promouvoir une citoyenneté européenne active.

L'action Jean Monnet « Enseignement et Recherche » peut prendre l'une de ces formes:

- *modules* : mise en œuvre de programmes pédagogiques courts (min 40h d'enseignement/an) ; soutien financier jusqu'à 30 000€ ;
- *chaires* : financement de postes d'enseignement Maître de conférence ou Professeur d'université (minimum 90h de

cours/an) ; soutien financier jusqu'à 50 000€;

- *centres d'excellence* : structures pluridisciplinaires qui rassemblent des ressources humaines et documentaires spécialisées dans l'étude et la recherche sur l'intégration européenne ; soutien financier jusqu'à 100 000€.
- *réseaux thématiques (policy debate) dans l'enseignement supérieur* : ces réseaux à thématique large préalablement déterminée par la Commission européenne, ont pour objet de collecter, partager et échanger sur des résultats de recherche, contenus de cours, études, articles, etc. entre partenaires : réseau sur les questions internes à l'U.E. (soutien financier jusqu'à 1 000 000€) ; réseau sur les questions de politique étrangère (soutien financier jusqu'à 1 200 000€). Cette activité « réseaux thématiques » s'est ouverte au secteur de l'enseignement supérieur en 2022.

La durée des projets subventionnés est de 3 ans, quelle que soit l'action.

Dans le programme Erasmus+ 2021-2027, l'action Jean Monnet s'ouvre aux autres secteurs l'éducation et de la formation : « Formation des enseignants » ; « Apprentissage des initiatives de l'U.E » ; « Réseaux thématiques ».

Ces actions n'étant pas ouvertes aux pays tiers non associés, elles ne sont pas traitées dans ce recueil.

Il s'agit d'une action centralisée gérée par l'Agence Exécutive « Education, Audiovisuel et Culture ».

L'Agence Erasmus+ France / Education Formation est point national de contact pour la France. Elle apporte informations et conseils aux porteurs de projets.

EXEMPLES DE PROJETS

[Erasmus+ Project Results Platform – Jean Monnet](#)

1. Hausse du budget et baisse du nombre de candidature

De 2014 à 2018, les activités Jean Monnet ont bénéficié d'un budget constant (11 millions € en moyenne). En 2019, celui-ci a été augmenté d'environ 20% pour atteindre 14,3 millions € et ce niveau a été maintenu avec un budget de 14,6 Millions € en 2020.

En 2021, 1^{er} appel à proposition de la nouvelle programmation, le budget alloué pour les actions Jean Monnet relevant du secteur de l'enseignement supérieur s'élevait à 10M€, en 2022 il a atteint 16,86M€.

	2021	2022
<i>Budget total disponible</i>	10,00 M€	16,86 M€

De 2014 à 2020, les candidatures pour les actions Jean Monnet ont triplé passant de 493 à 1464.

En 2021 et 2022, on constate que les candidatures ont diminué passant de 781 à 608.

Le nombre de pays impliqués reste constant. En 2021 et 2022, on dénombre plus de 60 pays candidats dont 60% de candidatures issues de pays tiers non associés (pour rappel, c'était déjà le cas dans l'ancienne programmation).

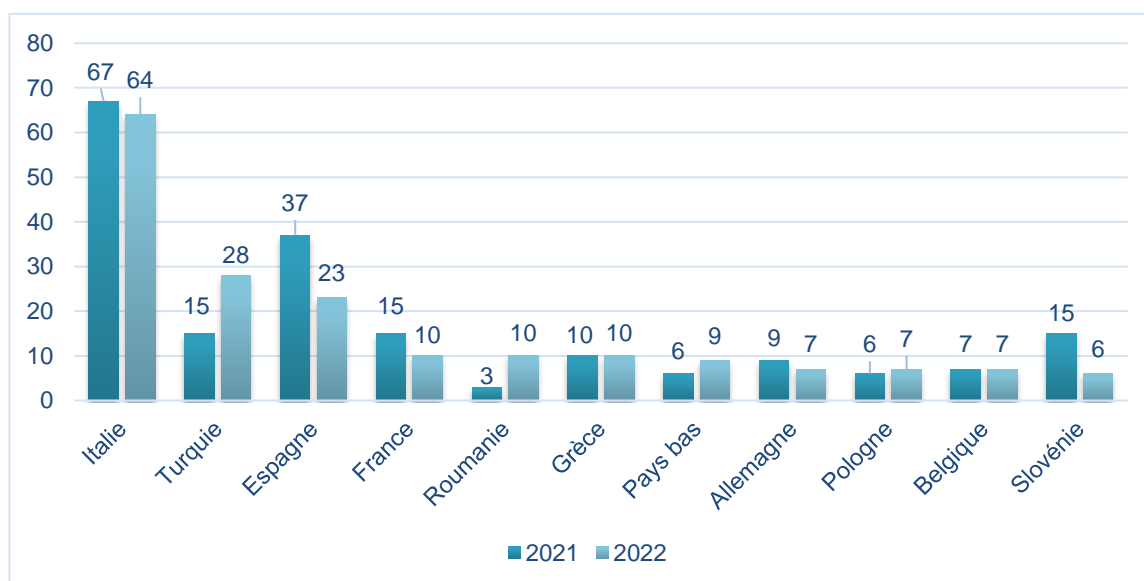
	2021	2022
<i>Candidatures globales</i>	781	608
<i>Candidatures coordonnées par un établissement français</i>	15	10

Le nombre de candidatures françaises diminue également en 2022 pour atteindre le nombre de 10.

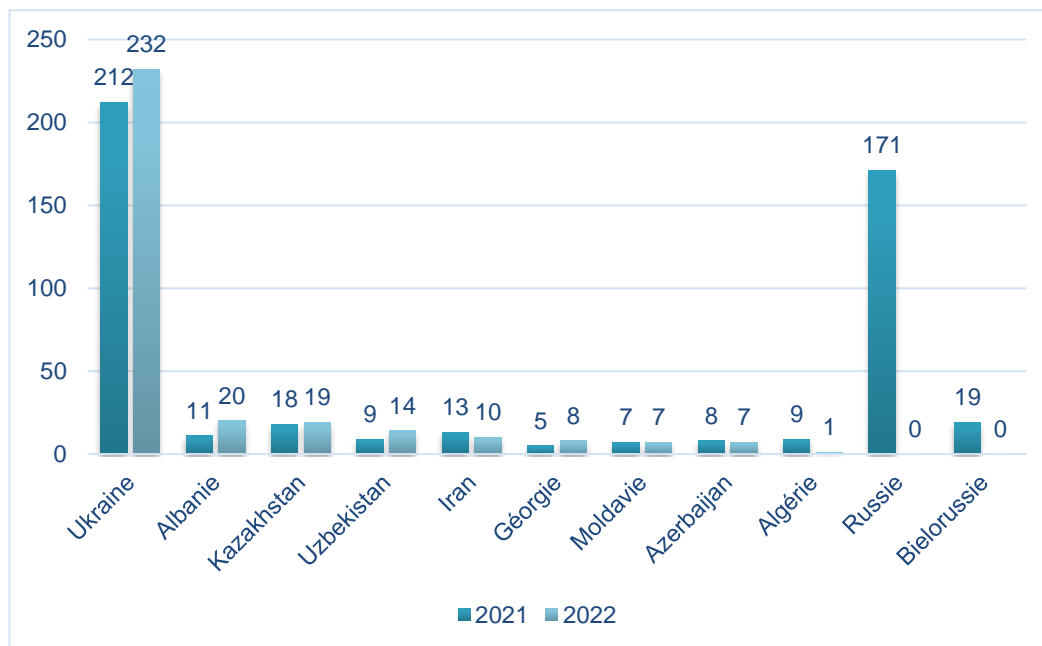
Depuis 2014, et encore en 2021 et 2022, l'Italie est leader sur l'action, suivie de l'Espagne.

En 2022, on note la forte implication de la Turquie dans cette action avec 28 candidatures déposées

Répartition du nombre de candidatures par pays membres de l'UE et pays tiers associés au programme 2021-2022



Répartition du nombre de candidatures par pays tiers non associés 2021–2022



2. Fort taux de sélection des projets de près de 60% au niveau européen

A l'échelle européenne, le budget 2022 est en hausse et le nombre de candidatures en baisse, par conséquent le taux de sélection a notablement augmenté.

A titre de comparaison, le taux de sélection européen était de 33,42% en 2021 contre 59,87% en 2022

	2021	2022
<i>Projets sélectionnés</i>	261	364
<i>Taux de sélection</i>	33.42%	59.87%

**Un taux de succès de
59.87%**

3. Projets français sélectionnés peu nombreux mais de qualité

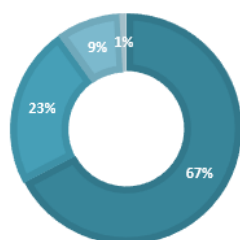
En 2022, toutes les candidatures impliquant un établissement français ont été sélectionnées.

	2021	2022
<i>Nombre de projets sélectionnés coordonnés par des établissements français</i>	13	10
<i>Taux de sélection français⁵</i>	86.67%	100%

Comme à l'échelle européenne, les modules représentent la plus grande proportion de projets sélectionnés. En revanche la proportion de chaires et de centres d'excellence sélectionnés est élevée et supérieure à la sélection européenne.

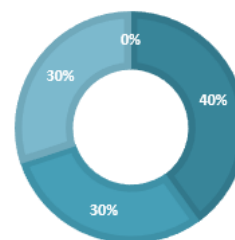
PROJETS SÉLECTIONNÉS PAR ACTIVITÉS A L'ECHELLE EUROPÉENNE 2022

■ Modules ■ Chaires ■ Centres d'excellence ■ Réseaux



PROJETS SÉLECTIONNÉS PAR ACTIVITÉS PAR ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS 2022

■ Modules ■ Chaires ■ Centres d'excellence ■ Réseaux

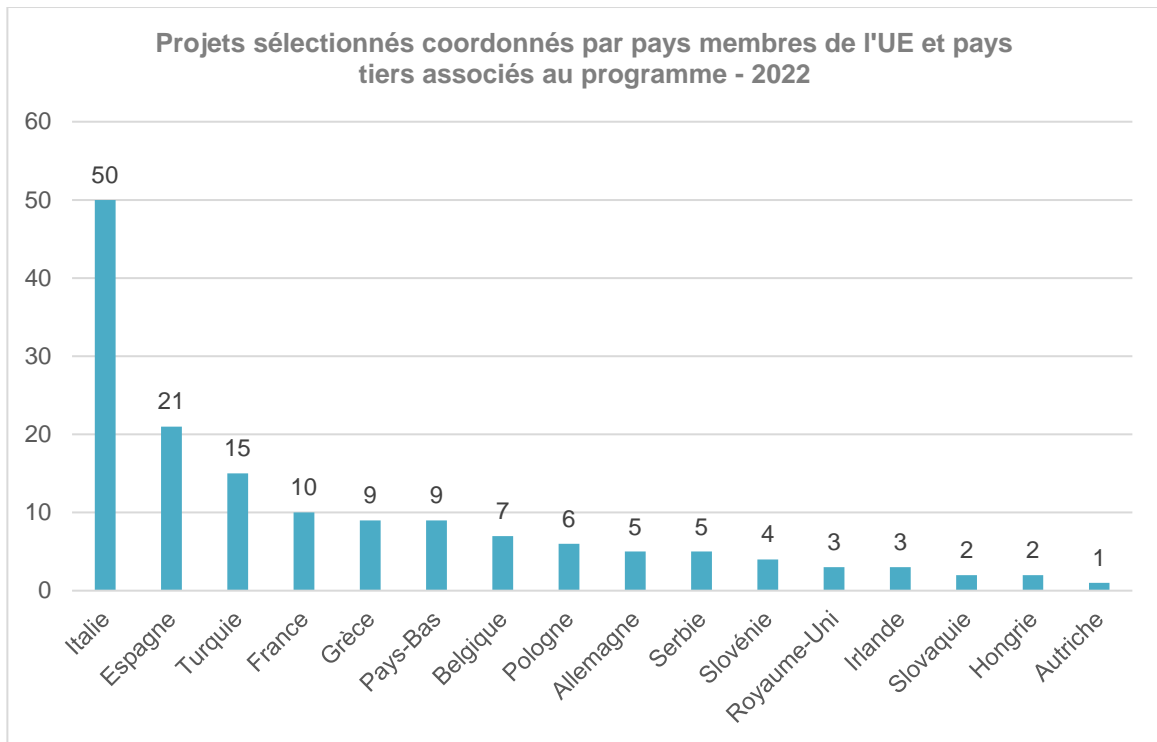


En 2022, les réseaux thématiques Jean Monnet (« policy debate ») se sont ouverts au secteur de l'enseignement supérieur.

La France est partenaire d'un réseau thématique de l'enseignement supérieur sur les questions de politique étrangère. Il s'agit du réseau « *EU Research and Education Network on Europe in the World – EU Renew* » avec l'Université Paris I Pantheon-Sorbonne et 18 partenaires à travers le monde.

En 2022, la France se classe en 4^{ème} position (avec la Roumanie et la Grèce) en nombre de projets sélectionnés coordonnés.

Plusieurs pays ont également atteint des taux de sélection de 100% comme la Belgique, les Pays-Bas, la Serbie ou la Slovaquie.



✧ Financement Erasmus + pour les projets Jean Monnet dans lesquels la France est impliquée

	2021	2022
<i>Financements alloués</i>	562 360 €	577 958 €

◆ Echanges virtuels dans l'enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse

Les projets d'« échanges virtuels dans l'enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse » - *Erasmus + Virtual Exchange* - doivent permettre aux jeunes de 13 à 30 ans de participer à des échanges dans le cadre d'une communauté virtuelle.

Chaque jeune peut accéder à un enseignement (formel et non formel) international et interculturel de qualité, sans mobilité physique, avec des homologues des pays tiers non associés.

Cette action a pour objectif :

- encourager le dialogue interculturel avec les pays tiers non associés et accroître la tolérance grâce à des interactions interpersonnelles en ligne.
- promouvoir différents types d'échanges virtuels en complément de la mobilité physique d'Erasmus+.
- renforcer l'esprit critique et l'éducation aux médias, en particulier dans l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux.
- favoriser le développement des compétences numériques et non techniques des étudiants, des jeunes et des animateurs socio-éducatifs.
- promouvoir l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination.
- renforcer la dimension « jeunesse » dans les relations de l'UE avec les pays tiers.

De nombreuses activités de coopération en ligne peuvent être proposées : discussions en ligne, formation de professeurs ou personnel universitaire pour monter des échanges virtuels, cours en ligne ouverts et interactifs, MOOC.

Quels qu'ils soient, les projets doivent être interactifs et animés par des facilitateurs qualifiés.

Ces activités doivent s'appuyer autant que possible sur des plateformes existantes.

Le projet doit être déposé et coordonné obligatoirement par un établissement d'enseignement supérieur charté (EES) ou une organisation active dans le domaine de la jeunesse d'un pays membre de l'UE ou pays tiers associé au programme.

Chaque projet doit concerner des organisations et participants issus de seulement une des 4 régions éligibles (Balkans occidentaux, Voisinage oriental, Pays du sud de la Méditerranée, Afrique subsaharienne).

Le consortium doit être composé d'au moins 4 partenaires dont au moins :

- 2 EES ou 2 organisations actives dans le domaine de la jeunesse de 2 pays membres de l'UE ou pays tiers associé
- 2 EES ou 2 organisations actives dans le domaine de la jeunesse de 2 pays tiers non associés de la même région

Les projets sont sélectionnés pour 3 ans. Le budget est de 500 000€ maximum.

Ces projets sont mis en œuvre dans le cadre de la politique extérieure de l'Union européenne, via l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (NDICI) et l'instrument de préadhésion (IPA III). Chaque région a un budget et des priorités prédéfinis.

Cette action est centralisée et gérée par l'Agence Exécutive « Education, Audiovisuel et Culture ».

L'Agence Erasmus+ France / Education Formation est point national de contact pour la France. Elle apporte informations et conseils aux porteurs de projets.

EMPLIS DE PROJETS

Projets financés – appel à projets 2021

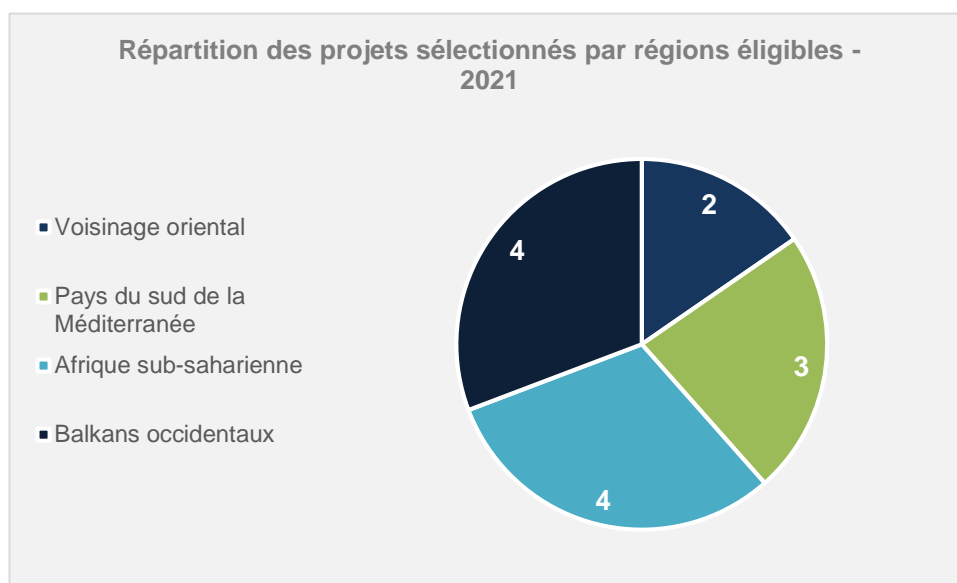
La France non représentée dans cette sélection

Le budget 2021 pour cette nouvelle action s'élevait à 4M€ (1M€ pour les Balkans occidentaux et 3M€ pour les 3 autres régions éligibles). Pour l'appel à propositions 2022, il s'élève à 6,3M€, soit une augmentation de plus de 2M€.

En 2021, 58 candidatures ont été reçues au total, dont 23 pour la région des Balkans occidentaux et 35 pour les 3 autres régions éligibles à cette action : Voisinage oriental, pays du sud de la Méditerranée, Afrique sub-saharienne

Pour 2022, les évaluations sont encore en cours. Nous n'avons donc pas le nombre de candidatures ni le nombre de projets sélectionnés.

En 2021, 13 projets ont été retenus à l'issue de l'appel à propositions.



Parmi les pays européens, l'Italie sort du lot avec 5 projets dont elle assure la coordination sur les 13 sélectionnés.

La France est quant à elle absente des sélections aussi bien en tant que coordinateur qu'en tant que partenaire.

